

Le 17 avril 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-153

Ressources humaines

Mise à disposition individuelle
de Mmes Brigitte MABIALA
et Géraldine GUILLERMIN
au bénéfice de l'Université Claude
BERNARD Lyon 1 - POLYTECH

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	23 AVR. 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.512-6 à L.512-17 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour adopter, modifier, résilier toute convention de mise à disposition individuelle d'un agent telle que relevant du code général de la fonction publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 novembre 2023 approuvant la convention de partenariat et d'objectifs établie entre Roannais Agglomération et l'Université Claude Bernard Lyon 1 – POLYTECH ;

Considérant que les agents intéressés ont accepté d'être mis à disposition auprès de l'Université Claude BERNARD Lyon 1 - POLYTECH ;

Considérant qu'il a été convenu, entre l'Université Claude Bernard Lyon 1 et Roannais Agglomération, de passer une nouvelle convention de mise à disposition de deux agents administratifs à hauteur d'un équivalent temps plein (ETP), afin de continuer à garantir la présence de POLYTECH Lyon sur le site de Roanne et de bonnes conditions d'accueil et d'études pour les étudiants ;

Considérant qu'il convient d'adopter la convention de mise à disposition individuelle de Mesdames Brigitte MABIALA et Géraldine GUILLERMIN afin de préciser leurs fonctions ainsi que les modalités de leur mise à disposition ;

DECIDE

- D'approuver la mise à disposition individuelle de de Mesdames Brigitte MABIALA et Géraldine GUILLERMIN, agents de Roannais Agglomération, au bénéfice de l'Université Claude BERNARD Lyon 1 – POLYTECH jusqu'au 31 août 2026 ;
- D'adopter la convention de mise à disposition individuelle de Mesdames Brigitte MABIALA et Géraldine GUILLERMIN ci-annexée.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne